

UNION DES MINES MAROCAINES (1907-1925)

Union des mines marocaines
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 21 novembre 1907)

[...] Il résulte tant du procès-verbal sus-énoncé de la délibération de la deuxième assemblée générale constitutive de la Société anonyme dite Union des mines marocaines, que d'une délibération, de l'assemblée générale extraordinaire tenue par les actionnaires de cette société le onze novembre mil neuf cent sept, constatée par un procès-verbal dont une copie a été déposée au rang des minutes de M^e MOYNE, notaire, à Paris, soussigné, aux termes de l'acte précité du douze novembre mil neuf cent sept, qu'ont été nommés administrateurs de ladite société pour six ans :

1° M. le comte ARMAND (Abel-Henri-Georges) ¹, propriétaire, demeurant à Paris, rue Hamelin, 20.

2° M. François BURGERS, ingénieur, demeurant à Gelsenkirchen (Allemagne).

3° M. Horace BUSQUET ², ingénieur, demeurant à La Machine (Nièvre).

4° M. Abel-Eugène CARBONEL ³, ingénieur, demeurant à Paris, rue de la Pépinière, 10.

5° M. Henri DARCY [Châtillon-Commentry], propriétaire, demeurant au château de Brimborion, à Sèvres (Seine-et-Oise), avenue de Bellevue, 21.

6° M. Paul-Louis-Camille de SAULSES [*sic* : SAULCES] de FREYCINET, capitaine de frégate en retraite [Schneider], demeurant à Paris, rue de Londres, 54.

7° M. Georg FRIELINGHAUS, ingénieur, demeurant à Essen, Ruhr (Allemagne).

8° M. Émile HOSKIER, banquier, demeurant à Paris, boulevard Haussmann, 39.

9° M. Eduard JOHN, propriétaire, demeurant à Lisbonne (Portugal).

10° M. Francisco de LAIGLESIA, gouverneur de la Banque hypothécaire d'Espagne [adm. Cie d'Aguilas], demeurant à Madrid (Espagne), 12, Paseo Recoletos.

¹ Comte Abel Armand (1863-1919) : fils d'Ernest Armand (1829-1898), diplomate, puis député de l'Aube, primo-actionnaire de la Banque française de l'Afrique du Sud, et de Victoria Rainbeaux, sœur de Firmin (Marles, Banque française de l'Afrique du Sud, Chemins de fer de l'Indo-Chine et du Yunnan, Crédit mobilier français, Chemins de fer du Nord, etc.) et d'Abel (X-Mines, Marles, La Préservatrice, Le Crédit, la Société française de la ramie...). À l'occasion du mariage d'Abel Armand, lieutenant au 6^e cuirassier, avec Françoise de Brantes, la presse célèbre sa « brillante conduite dans la région du Lahou de l'Afrique occidentale et l'attaque et la prise de Dabou, qu'il opéra à la tête de six soldats français et huit indigènes, en tuant vingt-sept nègres et en blessant quarante-deux » (*Le Gaulois*, 6 août 1891). Abel Armand reste administrateur délégué des Mines de houille de Marles jusqu'à son remplacement par Charles-Émile Heurteau en 1909, mais représente les Schneider dans la Société du Port de Rosario (1903), la Société internationale de houillères et les Hauts Fourneaux, forges et aciéries du Chili (1906) et la Compagnie marocaine (1911). En outre, administrateur de la Compagnie coloniale du Gabon (1900) et président de La Morue française et Sécheries de Fécamp.

² Horace Busquet (1839-1931) : X-Mines : il débute par des études géologiques en Algérie (1861-1863), puis effectue toute sa carrière comme ingénieur des mines de MM. Schneider et Cie, d'abord à Decize (1865-1897), puis à la Cie d'Agadir et aux Hauts Fourneaux, forges et Aciéries du Chili (1906). Chevalier de la Légion d'honneur en 1900.

³ Abel Eugène Carbonel : ECP (1879), ingénieur de la maison Schneider, fondateur et administrateur délégué des Hauts Fourneaux, forges et aciéries du Chili (1906), administrateur de la Cie d'Agadir et de la Société d'études du Haut-Guir, représentant de Schneider dans les interminables négociations autour de l'Ouenza algérien (1908). Décédé en 1934.

11° M. Bonar LAW, député, demeurant à Londres (Angleterre), 34, Dover Street Piccadilly.

12° M. Léon LEVY [Châtillon-Commentry], ingénieur en chef des mines, demeurant à Paris, 7, rue de Logelbach, 2.

13° M. Edward-Pritchard MARTIN, ingénieur civil, demeurant The Bill Abergavenny (Angleterre).

14° M. le comte de MEJORADA DEL CAMPO (Gonzalo Figueroa), industriel demeurant Calle Serrano, 25, Tripdo à Madrid (Espagne).

15° M. Onorevole PAVONCELLI, propriétaire, demeurant à Naples, (Italie).

16° M. Charles-Prosper-Eugène SCHNEIDER, maître de forges, pris en sa qualité de seul gérant de la société en commandite par actions Schneider et Cie, dont le siège social est à Paris, rue d'Anjou, 42.

17° M. Fritz THYSSEN, ingénieur, demeurant à Mulheim-sur Ruhr (Allemagne).

18° M. WILLIAMS (Illyd), maître de forges, demeurant Dowlais House à Middlesbrough (Angleterre).

19° M. le comte Tomas de ZUBIRIA, propriétaire, demeurant à Bilbao (Espagne).

MM. le comte ARMAND, HOSKIER, DARCY, LEVY, BUSQUET et DE FREYCINET, présents aux assemblées qui les ont nommés administrateurs, ont déclaré accepter ces fonctions.

À l'égard des autres administrateurs, leurs fonctions ont été acceptées pour eux par leurs mandataires présents aux assemblées qui ont effectué les nominations sauf en ce qui concerne M. THYSSEN, nommé par l'assemblée générale extraordinaire du onze novembre mil neuf cent sept, à laquelle il n'était pas représenté.

Pour extrait.

MOYNE.

[...]

Au Maroc
par Louis Rouvray
(*Gil Blas*, 28 novembre 1907)

.....
Pendant que les diplomates discutent, les hommes d'affaires réalisent la combinaison de l'avenir, celle qui mettra toute l'Europe d'accord : l'internationalisme du Maroc au point de vue des affaires.

Et il est superflu de faire remarquer que ce sera dans l'intérêt du Maroc lui-même.

La question minière au Maroc
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 2 août 1909)

[...] Qu'est-ce que l'Union des mines marocaines ? « L'Union des mines marocaines » est un syndicat international d'études au capital de 500.000 fr. seulement, car dans l'état actuel des choses il n'a guère besoin de capitaux, il est constitué, conformément à l'esprit de l'acte d'Algésiras. Il groupe pour l'exploitation éventuelle des gisements miniers situés ailleurs que dans le Rif ou dans la région algéro-marocaine, et en accordant une place privilégiée à la France, les principales sociétés métallurgiques de l'Europe. Ont adhéré à cette union : pour la France, Schneider et Cie, la Société d'Agadir, Mokta-el-Hadid, la Compagnie Marocaine, Châtillon-Commentry, etc. ; pour l'Allemagne, Krupp et Cie, les usines Thyssen, la Société Métallurgique

[MG] ; pour l'Angleterre, Wickers-Maxim ; pour l'Espagne, la firme Figueroa (comte Romanones, duc de Tovar) ; pour la Belgique, la Société John-Cockerill, etc.

Ce formidable groupement possède incontestablement toutes garanties de puissance technique et financière. Il pourrait être redoutable pour les petites sociétés si un principe rigoureux n'avait été posé dès sa fondation ; le respect absolu des droits acquis, l'accueil réservé proportionnellement à leur valeur, à tous ceux qui, en matière minière, ont travaillé au Maroc, ou s'engagent à être des consommateurs de minerai. Il réalise le vœu inscrit dans l'accord franco-allemand sur l'association des capitaux et des efforts entre ces deux puissances au Maroc. Jusqu'à nouvel ordre, le syndicat international a adopté la seule attitude possible : il attend et complète ses dossiers. Il ne négocie pas avec le sultan et aucune négociation n'est probable avant que celui-ci, conformément aux stipulations de l'acte d'Algésiras et après avoir consulté les légations européennes à Tanger, édicté les lois nécessaires. Combien de temps cela durera-t-il ? Sans doute tant que l'anarchie régnera au Maroc, tant que, suivant l'énergique expression d'un de nos correspondants de Tanger, qui connaît bien la question, « on recommencera sempiternellement le maniement de cette matière flasque qu'est la diplomatie marocaine. » [...]

MODIFICATIONS

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 9 août 1910)

Union des mines marocaines. — Changement de siège social. — Précédemment à Paris, 10, rue de la Pépinière, est transféré depuis le 1^{er} juillet 1910, 57, rue de Châteaudun. — *Petites Affiches*, 22 juillet 1910.

AU MAROC

(*L'Écho de Paris*, *Le Petit Marocain*, etc., 11 mai 1911)

Les Espagnols agissent Tanger.— On mande de Tétouan le 9 : Les troupes espagnoles de Ceuta ont occupé les quatre points stratégiques au nord du cap Négro. Elles ont l'ordre formel d'occuper la douar des Béni-Smala, où l'Union des Mines marocaines possède d'importants agissements.

Les marchandises débarquée à Ceuta, sans droits de douanes commencent déjà à pénétrer en franchise sur le territoire marocain par le même système de contrebande officielle qu'à Melilla.

Les espagnols affirment que Tétouan sera occupé prochainement.

Madrid. — Le nouveau télégramme du général Alfau est parvenu à Madrid ce matin ; il est conçu en des termes moins optimistes que celui d'hier.

Le général dit, en effet, que la situation continue à être calme, mais que des émissaires vont avertir que des agitateurs, à la tête desquels se trouve le pacha de Tétouan, travaillent à fomenter une révolte parmi les populations fanatiques en proclamant que 18.000 Marocains seront bientôt prêts à venir combattre les Espagnols. En présence de ces menaces et en vue de la possibilité d'une attaque, le général Alfau, a pris les mesures nécessaires pour que les forces campées sur les points culminants occupés ces temps derniers. soient convenablement ravitaillées.

Les troupes espagnoles ont occupé les terrains miniers de Beni-Smala appartenant à la Société Internationale de l'Union des mines marocaines.

CRÉDIT FONCIER ET AGRICOLE D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE

Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 13 mai 1911.
(*L'Information financière, économique et politique*, 18 mai 1911)

Nous avons participé à ... l'augmentation de capital de l'Union des Mines Marocaines...

Le Maroc minier
RÉGION DE MELILLA
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 6 juillet 1911)

D'après le correspondant du *Times* à Tanger, on attache un grand intérêt à la mission d'ingénieurs envoyée par la Société internationale de l'Union des mines marocaines pour examiner les propriétés que cette Compagnie possède dans l'Anjera, à 8 milles de Ceuta, sur le territoire marocain. Jusqu'à maintenant, les autorités espagnoles de Ceuta ont empêché les agents de l'Union des mines marocaines de prendre possession de leurs terres. J'apprends, écrit le correspondant du *Times*, que le ministre espagnol des affaires étrangères soutient qu'il est impossible pour l'Espagne de permettre à des étrangers de posséder des propriétés situées à proximité de ses possessions africaines.

Mais le gouvernement espagnol serait prêt à permettre à l'Union des mines de s'installer sur ses terres si elle consentait à céder 70 % de ses intérêts dans les terres et les mines à des capitalistes espagnols. L'Union des Mines a naturellement refusé cette proposition. Comme les troupes espagnoles font actuellement la police dans la province dont il s'agit, pour le compte du Sultan et de l'Europe, on surveille avec le plus grand intérêt l'attitude qu'adoptera le gouvernement espagnol à l'égard des ingénieurs de l'Union des mines.

Union des mines marocaines
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 17 août 1911)

La direction communique à ses actionnaires que la société cesse son exploitation à partir du 1^{er} août ; les raisons exactes en sont inconnues.

Est-ce dans l'attente de la régularisation de la législation minière ?

1911 (oct.) : CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES DU HAUT-GUIR
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Haut-Guir.pdf

La question des mines au Maroc
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 23 novembre 1911)

L'entente franco-allemande au Maroc et le protectorat français qui en est la conséquence, ouvrent des horizons nouveaux à l'initiative des hommes entrepreneurs qui ne craignent point d'exporter et leurs capitaux et leur activité !

L'industrie minière notamment s'étant particulièrement développée en Algérie et en Tunisie, on ne peut moins faire de fonder sur elle de belles espérances au Maroc. Ce sont même les richesses minérales escomptées de ce pays qui ont suscité la convoitise de l'Allemagne et leur mise en valeur a fait l'objet d'un article spécial de l'accord signé depuis peu.

En effet, aux termes de l'article 5, le gouvernement français veillera à ce qu'il ne soit perçu au Maroc aucun droit d'exportation sur le minerai de fer expédié des ports marocains. Les exploitations de minerai de fer ne subiront sur leur production ou sur leurs moyens de travail aucun impôt spécial. Elles ne supporteront, en dehors des impôts généraux, qu'une redevance fixe, calculée par hectare et par an, et une redevance proportionnée au produit brut de l'extraction. Ces redevances, qui seront assises conformément aux articles 35 et 49 du projet de règlement minier annexé au protocole de la conférence de Paris du 7 juin 1910, seront également supportées par toutes les entreprises minières.

Le gouvernement français veillera à ce que les taxes minières soient régulièrement perçues, sans que des remises individuelles du total ou d'une partie de ces taxes puissent être consenties sous quelque prétexte que ce soit.

Tout ce protocole vise spécialement la conservation des droits acquis au Maroc sur des gisements miniers par les frères Mannesmann, les prospecteurs tenaces, habiles et riches.

Ces droits étaient contestés jusqu'ici par un autre groupe international également très puissant : l'Union des mines marocaines.

C'est le Consortium de l'Ouenza qui a fondé, en réalité, la Société de l'Union des mines marocaines avec les firmes Schneider, Krupp, Gelsenkirchen, Thyssen, Cockerill, Cammell, etc.

Le but, parfaitement net et pratique, de cette société était d'explorer toutes les mines marocaines au profit de toutes les nations européennes ayant participé à l'acte d'Algésiras.

Pour un capital de un million, elle devait créer pour chaque prospection ayant amené une découverte, des sociétés filiales où entreraient, selon leurs besoins et leurs spécialités, uniquement les membres du Consortium de l'Union des mines marocaines.

Ce que l'on ne sait pas, c'est que c'est à la sollicitation du ministre des Affaires étrangères d'alors, que l'Union des mines marocaines s'est fondée, avec un objectif politique très net, pour ainsi dire imposé et ayant tacitement l'agrément de tous les gouvernements. C'était une sorte de traité secret avec toutes les nations participantes à l'acte d'Algésiras.

Naturellement, en Allemagne, les frères Mannesmann devaient figurer à côté de Krupp, Thyssen, la Gelsenkirchen, etc.

Malheureusement, nous l'avons dit jadis, le quantum de chaque nation ayant été discuté dans cette sorte de cartel des mines marocaines, les frères Mannesmann avec leurs mines déjà prospectées, la place prépondérante il faut le reconnaître, qu'ils occupaient, avaient des raisons d'être plus exigeants.

On ne parvint pas à s'entendre et nous avons, en ce moment, la situation bizarre suivante :

Un consortium cosmopolite quasi officiel des mines marocaines et un *outsider* actif, puissant, ayant en mains un firman de Moulaï-Hafid lui donnant toutes les mines du Sous sur plusieurs milliers de kilomètres carrés.

Cet *outsider* était installé, il avait des missions prospectrices partout, sa base d'opération était Agadir et il se moquait avec quelque raison de l'Union des mines marocaines, de l'accord franco-allemand et du protectorat.

C'est dans ces conditions que l'Union des mines marocaines s'était sentie éperonnée et obligée d'agir.

Il faut dire, pour être exact, qu'elle n'avait pas, jusqu'à présent, trouvé des choses extraordinaires, en fait de mines au Maroc.

Pour le moment, elle n'avait qu'un seul point sérieux. C'était une mine de plomb et de zinc située sur le versant Sud du Grand Atlas, vers la source de la Moulaiïa et à l'extrémité du chemin de fer qui va d'Oran à Figuig et Colomb-Béchar. La localité la plus voisine de la mine est Bou Delib, point assez connu. On a formé alors, ces jours-ci, une filiale de l'Union sous le nom de Société des mines du Haut-Guir, qui est le nom de la région.

Cette société de recherches a pour administrateurs les principaux participants de l'Union des mines marocaines, avec des hommes d'action de premier ordre, comme M. Beigbeder, de Mokta-el-Hadid.

*
* * *

Cependant, il fallait, à l'exemple des gouvernements, en finir avec cette question épineuse du partage des influences sur le Maroc minier. Après de longs pourparlers, un accord est intervenu entre ces deux groupes d'intéressés encouragés par les gouvernements français et allemand qui l'ont considéré comme une des conséquences naturelles du traité marocain et, aussi, comme un moyen de supprimer, pour l'avenir, des conflits d'intérêts où des questions nationales pourraient jouer un rôle dominant.

L'entente intervenue sauvegarde les intérêts des deux groupes, qui fusionnent et mettent leurs droits en commun, chacun ayant dans la société nouvelle une part égale de quatre dixièmes, deux dixièmes devant revenir à un groupe de banques.

Quelques formalités restent toutefois à remplir, notamment la ratification de certaines conditions par les deux gouvernements français et allemand, et le règlement de questions d'ordre administratif, mais elles ne mettent plus en question l'arrangement conclu.

Il semble bien que les frères Mannesmann n'aient accepté cette combinaison qu'à contrecœur :

« Nous avons été obligés, déclarent-ils, dans une lettre lue au Reichstag, de nous fusionner avec l'Union des mines marocaines. Nous ne pouvions faire autrement. Le gouvernement allemand, en reconnaissant le protectorat de la France au Maroc, nous a placés entièrement sous le contrôle français. Il ne nous restait donc, si nous ne nous étions pas entendus avec nos concurrents, qu'à recourir au tribunal d'arbitrage qui eût été peu favorable. Tout ce que nous avons réussi à obtenir est d'assurer au marché allemand 40 % de la production du minerai de fer. Il est fort caractéristique que nous ayons dû abandonner aux Français plus de la moitié de nos droits.

L'agence Wolff a dit que le traité était conclu sur la base d'égalité de participation. La commission pourrait demander peut-être que les banques allemandes soient autorisées à participer pour moitié dans la souscription du capital liquide.

L'agence Wolff affirme que ce traité équivaut à la reconnaissance de nos droits miniers par la France. C'est inexact. Il n'en est que la condition nécessaire. Il serait fort utile que la commission s'occupât de cette affaire afin que la France reconnût nos droits de la manière la plus formelle et n'imposât pas à nos concessions la taxe de surface. Nos concessions doivent être considérées comme des terrains de fouilles et de recherches, et, de ce fait, libérées de tout impôt pendant neuf ans. »

C'est là un dernier accès de mauvaise humeur, assez compréhensible du reste, car les frères Mannesmann croyaient bien devenir les maîtres du Maroc minier et ils ont lutté jusqu'au bout contre l'idée d'un protectorat français qui devait fatalement faire crouler

tous leurs rêves. Ils oublient toutefois que l'Union des mines marocaines est une société internationale dans laquelle beaucoup d'intérêts allemands sont déjà représentés, intérêts qui vont être considérablement renforcés par l'entrée des Mannesmann.

Augmentations de capital
Union des mines marocaines
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 4 mars 1912)

Cette société projette une augmentation de capital et convoque dans ce but, ses actionnaires, pour le 5 mars prochain.

Joseph Louis *Paul* JORDAN, directeur

Né à Paris VI^e, le 5 mars 1872.

Fils de Camille Jordan (1835-1922), polytechnicien, ingénieur des mines, mathématicien, et de Marie-Isabelle Munet.

Marié en 1904, à Renage (Isère), avec Marthe Blanchet, fille d'Augustin Blanchet (des Papeteries Blanchet frères et Kléber, de Rives, administrateur du PLM (1913), président de la la Société hydrotechnique de France) et nièce de Victor Blanchet (député de l'Isère). Dont :

- Marguerite (M^{me} Albin Jacquemont : successeur de son beau-père à la Fasi et à la THEG) ;
- Monique (M^{me} André Roux de Bézieux) ;
- Françoise (M^{me} Eugène de Montgolfier) ;
- Jacqueline (M^{me} Jacques Pinot-Périgord de Villechenon) ;
- Anne (M^{me} Charles Cuchet) ;
- Henri (marié avec Marie-Joseph du Fayet de la Tour).

Polytechnicien (1891), École des mines de Paris (1894).

Mission en Côte-d'Ivoire (1904).

Directeur des Mines de cuivre de Catemou (Chili)(1907).

Administrateur des Mines d'or du Châtelet (Creuse)(1911).

Directeur de l'Union des mines marocaines (1912), émanation d'un groupe important qui devient sa rampe de lancement :

administrateur du Syndicat d'études Grenade-Alméria (1914),

administrateur délégué de la Fasi d'électricité (1917),

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Fasi_d'Electricite.pdf

et administrateur de la Société générale des abattoirs municipaux au Maroc (1918) :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Abattoirs_industriels_Maroc.pdf

(envoyé, comme officier, en mission au Maroc à la fin de la guerre)

Par ses attaches grenobloises :

Président des Ciments Vicat, leur représentant :

à Travaux hydrauliques et entreprises générales (août 1919),

www.entreprises-coloniales.fr/empire/EGTH.pdf

à la Société anonyme de matériaux de construction du Sud-Est (mars 1920),

à Conduites et poteaux en ciment armé (Cepeca)(1920),

à la Société hypothécaire des Entreprises hydro-électriques et générales (nov. 1922)

et à la Société méditerranéenne des chaux et ciments Portland artificiels, à Peille (Alpes-Maritimes) (1923).

Administrateur de Chaouïa et Maroc (à la suite de son beau-père) :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Chaouia_et_Maroc.pdf

Administrateur des Forges d'Audincourt (appelé par Pierre Keller, rencontré à la Chaouïa)

et de sa filiale Alutol (pour la confection des boîtes métalliques) à Villeneuve-Saint-Georges (1921).

Par sa rencontre avec Henri de Peyerimhoff et autres à l'Union des mines marocaines :

directeur, puis administrateur (1928) des Forces motrices de la Truyère (Aveyron),

administrateur de la Société alsacienne des carburants (filiale de Pechelbronn)(1922),

administrateur de la Société de transport d'énergie du Centre (août 1921)(repr. la Truyère),

administrateur, puis liquidateur (1921), de la Société des pétroles d'Alsace,

administrateur délégué des Pétroles de Tliouanet (Algérie)(1922),

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Petroles_de_Tliouanet.pdf

administrateur de la Compagnie française des pétroles (Total)(1924),

administrateur délégué de la Société des anthracites du Tonkin, (1924)(représentant Blanzly),

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Anthracites_du_Tonkin.pdf

administrateur de la Société forestière de Laussac (Aveyron)(mars 1924),

directeur des Forces motrices de l'Arc (Savoie),

administrateur d'Industrie et force (repr. Blanzly),

administrateur de la Société de drainage de pétrole (1925),

1/2

2/2

de la Compagnie de recherches et d'exploitations minières (1925),
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/CREM.pdf
administrateur de la Société minière du Haut-Guir (Maroc)(1926),
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Haut-Guir.pdf
de la Société pour le Transport de l'énergie électrique du Massif Central (T. E. M. A. C.)(1929),
de la Compagnie des Mines de Bretagne (1930),
de l'Union espagnole de fabrication d'engrais, de produits chimiques et de superphosphates (1930),
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Union_espagnole_engrais.pdf
des Phosphates de Constantine (1930),
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Phosphates_de_Constantine.pdf
des Mines et usines de Salsigne (Aude)(1931),
de l'Union française de fabrication d'engrais,
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/UFFEPCS.pdf
d'Asphaltes et Pétroles de Lattaquié (Syrie)
www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Asphaltes+petroles_Lattaquie.pdf
...

Chevalier de la Légion d'honneur : chef d'escadron de réserve au 104^e rég. d'artillerie lourde (3^e groupe) (*JORF*, 31 juillet 1916), puis officier de la Légion d'honneur.
Décédé à Paris le 22 mars 1939.

Ingénieurs
Nominations
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 9 mai 1912)

Jordan Paul (Paris 1894), directeur de l'Union [des mines] Marocaines, rue de Châteaudun, Paris

Société générale de mines d'Algérie-Tunisie (Omnium)
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 30 mai 1912)
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Omnium_Algerie-Tunisie.pdf

L'Omnium a pris une participation dans l'Union des mines marocaines.

Union des mines marocaines
(*La Journée industrielle*, 5 mai 1921)

Cette société d'études, qui a été constituée en 1919, par des firmes industrielles françaises. pour la recherche de gisements de phosphates au Maroc, est sur le point de se transformer en société d'exploitation.

La Commission arbitrale des litiges miniers se prononcera au cours d'une prochaine séance sur l'importance des gisements susceptibles d'être exploités.

L'Union des mines marocaines, qui est au capital de 1.500.000 fr., a son siège à Paris, 55, rue de Châteaudun.

(*L'Information financière, économique et politique*, 29 mai 1921)

Recherches de minerais de fer dans le pays traversé par l'Oued Seqsaoul.

Union des mines marocaines
(*La Journée industrielle*, 11 juin 1921)

L'assemblée ordinaire de cette société, au capital de 2 millions, dont le siège est à Paris, 55, rue de Châteaudun, a eu lieu hier.

Le bilan se totalise par une somme de 2 millions 006.498 francs.

La comparaison de ce bilan avec celui de l'exercice précédent ne fait ressortir que peu de différences. Le compte des dépenses de premier établissement, qui continue à prendre en charge les résultats, présente une réduction de 2.620 fr., le produit des intérêts du portefeuille et des comptes en banques, augmenté des bénéfices réalisés sur la vente des 50 actions de la Société Algéro-Marocaine de Forages et de Recherches, ayant excédé d'autant le montant des frais généraux de l'exercice.

Le chapitre participations est en augmentation de 34.621 fr. 25. Cette somme correspond à concurrence de 33.371 fr. 25, à un versement de 16.500 pesetas effectué sur la participation de la société au Syndicat minier du Nord-Est du Maroc, et, pour le surplus, soit 1.250 fr., au premier quart d'une participation nouvelle prise par l'Union des mines marocaines dans l'Association pour l'étude et l'obtention de concessions de mines de fer dans la région de Rabat.

Les disponibilités en caisse et en banques s'élèvent à 47.059 fr., en diminution de 3.661 francs.

L'assemblée a approuvé les comptes présentés par le conseil et nommé MM. Marcel Guillemot et Lebraud, commissaires des comptes.

AEC 1922-544 — Union des mines marocaines, 55, rue de Châteaudun, PARIS (9^e).

Capital. — Sté an., f. le 18 oct. 1907, 2 millions de fr. en 2.000 act. de 1.000 fr. ent. lib

Objet. — Recherche et études, au Maroc, des mines et affaires s'y rapportant et, en général toutes affaires permettant à la société de tirer profit de gisements miniers au Maroc.

Comité de direction. — MM. [Henry] Darcy, présid. ; Gaston de Caqueray [Cie marocaine], H[enry] de Freycinet [Schneider/Cie marocaine], Léon-Levy [président de la Chambre syndicale des fournisseurs de matériel de guerre], [Henri] de Peyerimhoff ⁴, B. Law, H. Bousquet [Bq Gunzburg], Ed. John, Delage, Louis Champin, de Zubiria, W.B. Harris [corr du Times], M. Dumuis [Firminy], A. Lebon ⁵, G. Grandjean [Créd. fonc. col.], admin. — [Paul] Jordan, direct.

UNION DES MINES MAROCAINES
(*Les Annales coloniales*, 2 mai 1922)

⁴ Henri de Peyerimhoff (1872-1953) : de l'Omnium de mines d'Algérie-Tunisie ; président de l'Union des Mines (1923-1932). Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Union_des_mines.pdf

⁵ André Lebon (1859-1938) : ancien ministre du commerce et des colonies, président du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Credit_foncier_Alg.+Tun.pdf

Les actionnaires de l'Union des mines marocaines (Société anonyme, au capital de 2 millions de francs), sont convoqués en assemblée extraordinaire, au siège social, à Paris, 35, rue Saint-Dominique, pour le 15 janvier, à 10 heures et demie.

L'ordre du jour comporte : dissolution anticipée de la société et nomination d'un liquidateur.

Union des mines marocaines
(*La Journée industrielle*, 17 mai 1924)

L'assemblée ordinaire des actionnaires, tenue hier, au siège, à Paris, 35, rue Saint-Dominique, sous la présidence de M. Gaston de Caqueray, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1923.

Le bilan se présente comme suit : À l'actif: dépenses de premier établissement, 1.238.662 fr. 97 ; participations, 75.532 fr. ; portefeuille, titres, 124.295 fr. 70 ; débiteurs divers, 55.725 fr. 29; caisse et banques, 30.552 fr. 07 ; actionnaires, 500.000 fr., soit au total 2 millions 24.768 fr. 03.

Le passif se compose du capital de 2 millions et du compte créditeurs divers, s'élevant à 24.768 fr. 03.

Comme pour les exercices précédents, il n'a été établi pour 1923 aucun compte de profits et pertes et le résultat de l'exercice a été directement pris en charge par le compte des « frais de premier établissement ».

UNION DES MINES MAROCAINES
(*Les Annales coloniales*, 29 décembre 1924)

Les actionnaires de l'Union des mines marocaines (Société anonyme, au capital de 2 millions de francs), sont convoqués en assemblée extraordinaire, au siège social, à Paris, 35, rue Saint-Dominique, pour le 15 janvier, à 16 heures et demie.

L'ordre du jour comporte : dissolution anticipée de la Société et nomination d'un liquidateur.

UNION DES MINES MAROCAINES
(*La Journée industrielle*, 16 janvier 1925)
(*Les Annales coloniales*, 30 janvier 1925)

Réunis en assemblée extraordinaire le 15 janvier, les actionnaires ont prononcé la dissolution anticipée de cette société et nommé liquidateur M. Paul Jordan, directeur de la société.

(*L'Information financière, économique et politique*, 20 mars 1929)

UNION DES MINES MAROCAINES. — L'assemblée tenue le 18 mars a approuvé le rapport du liquidateur et ratifié la répartition de 354 fr. 73 par action entièrement libérée, précédemment effectuée.
